FICHE PROGRAMME 2022 - 2023
DEMANDE DE FINANCEMENT

Les structures qui déposent des demandes de financement ont pris connaissance des règles d'éligibilité, objets de l'article 2 des statuts de France Bois Forêt et des articles 7, 8 et 9 de son règlement intérieur (RI) consultable sur le site internet *franceboisforet.fr*

TITRE DU PROGRAMME

RÉFÉRENCE FBF (réservée à FBF) : 22 /	Date : / 2021

RAPPEL DU CALENDRIER

01/07/2021 – 15/10/2021	→	**Envoi des demandes sur le site *franceboistforet.fr***
16/10/2021 – 14/12/2021	→	**Étude des fiches projets en Comité de développement R&D et en Comité de développement Communication (article 17,18,19 du règlement intérieur)**
15/12/2021	→	**Vote par le Conseil d'Administration de France Bois Forêt**
A partir du 02/01/2022	→	**Convention 2022 à établir selon le modèle existant de France Bois Forêt (article 7.3.12 du règlement intérieur)**

LE(S) PORTEUR(S), *principal(aux) bénéficiaire(s) du programme :*

> **Personne responsable du programme :**

Nom :

Prénom :

email :

Téléléphone :

Adresse :

> **S'agit-il d'un nouveau programme ?** ☐ **OUI** ☐ **NON**

> **Si NON, références FBF des programmes antérieurs :**

> **Existe-t-il d'autres organismes susceptibles d'intervenir ? (Si oui merci de préciser : ex. fédérations, syndicats professionnels, institutions, centre technique, société, écoles…)**

DESCRIPTIF DU PROGRAMME

Cette fiche est une synthèse, les détails sont à intégrer dans les annexes techniques et financières obligatoires

> **Quelle est la thématique du programme :**

- ☐ Recherche et développement Promotion
- ☐ technique
- ☐ Communication générique
- ☐ Éducation à l'environnement et formation
- ☐ Economie et statistiques
- ☐ Autre, à préciser

> **Titre :**

> **Contexte :** **(Maximum 1.355 caractères)**

> **Objectifs :** **(Maximum 1.355 caractères)**

> **Méthode pour y parvenir :** (Maximum 1.355 caractères)

> **A qui s'adresse le programme ? :** (Maximum 1.355 caractères)

> **Ressources humaines et techniques mobilisées :** (Maximum 1.355 caractères)

> **Quel est le périmètre géographique concerné par ce programme ?** (Maximum 630 caractères)

> **Enjeux de développement durable auxquels répond le programme :**

☐ **ENJEU 1 :** Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

☐ **ENJEU 2 :** Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

☐ **ENJEU 3 :** S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

☐ **ENJEU 4 :** Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

☐ **ENJEU 5 :** Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

☐ **ENJEU 7 :** Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

☐ **AUCUN**

Afin de répondre aux 17 objectifs de développement durable, la France s'est doté de 6 enjeux de développement durable (EDD). En 2020, 77% des financements de France Bois Forêt ciblaient au moins un EDD.

LIVRABLES ATTENDUS

> **Livrables prévus :**

☐ Publication ☐ Site internet ☐ Vidéo ☐ Annonce presse ☐ Webinar ☐ Autres

> **Commentaires :** **(Maximum 550 caractères)**

EVALUATION

> **Indicateurs d'évaluation choisis** (merci de complétez par des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs ex. nombre d'exemplaires commandés, nombre de connexions, taux de satisfaction des entreprises, taux d'utilisation du nouveau service offert…voir l'annexe en page 6 " Indicateurs d'évaluation ".

(Maximum 840 caractères)

FINANCEMENTS

Rappel TVA :
France Bois Forêt n'est pas assujettie à la TVA et finance des programmes NETS de taxes. A aucun moment, le montant définitif alloué à une action, ne fera l'objet d'un complément au titre de la TVA.

> Budget du programme :

- Budget total du programme : € nets de taxe
- Budget 2022 : € nets de taxe
- Budget demandé à FBF : € nets de taxe
- Pourcentage du montant FBF : %
- Budget demandé au Codifab : € nets de taxe
- Autres financements : € nets de taxe

- Coût homme/jour moyen : € nets de taxe

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROGRAMME

Le(s) porteur(s) du programme financé par l'Interprofession nationale accepte(nt) le principe d'une évaluation réalisée soit par une tierce partie soit directement par France Bois Forêt, pendant et après la restitution du programme, et de donner accès aux informations à toutes personnes dûment habilitées par elle. (Article 7.3.11 du règlement intérieur).

Fait à , le /2021

Nom et Signature du responsable + cachet de l'organisme

CETTE FICHE EST ACCOMPAGNEE DU DOSSIER COMPLET ET DE SES ANNEXES SUIVANTES (liste non exhaustive)

- Annexe technique détaillée
- Annexe financière détaillée
- Une lettre argumentant la demande de financement de FBF
- Lettres d'engagement et de soutien apportés par des opérateurs, organisations professionnelles, institutions... de la filière
- Les documents administratifs et financiers : statuts, bilan comptable, budget n et n+1, rapport d'activité, etc. seront demandés lors de l'instruction et en tout état de cause à la signature de la convention en cas de validation du Conseil d'Administration de France Bois Forêt.

ANNEXE INDICATEURS D'ÉVALUTATION

Tout projet implique la détermination d'indicateurs de résultats.

Un indicateur est la mesure d'un objectif à atteindre, d'une ressource mobilisée, d'un effet obtenu, d'un élément de qualité ou d'une variable du contexte. L'indicateur produit une information synthétique quantifiée permettant d'apprécier les divers aspects d'une opération, d'un projet, d'un programme ou d'une stratégie de développement.

Ce sont des informations de synthèse qui peuvent être textuelles, numériques ou se présenter sous forme de ratios.

De manière générale, évaluer l'impact d'un programme consiste à effectuer une analyse des résultats obtenus au regard des résultats escomptés.

Il permet d'apprécier les résultats obtenus, il est utile et solide :

- Cohérent avec l'objectif → doit présenter un lien logique fort avec l'objectif fixé, doit permettre de mesurer spécifiquement sa réalisation.
- Se rapporte à un aspect substantiel du résultat attendu → ne doit pas se rapporter à un aspect marginal qui ne rende que très partiellement compte de ce résultat.
- Permet d'apprécier l'amélioration de la situation et de mesurer effectivement la performance.

Exemples théoriques d'indicateurs :

- Nombre de sujets mis-à-jour dans un support
- Typologie des partenariats engagés
- Nombre d'opérateurs et de partenaires mobilisés
- Taux de participation des partenaires aux travaux (par sondage)
- Taux de satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration (par sondage)
- Taux de satisfaction des cibles du projet sur les résultats (par sondage)
- Fidélisation des adhérents à un outils (indicateur moyen terme)
- etc

Exemples concrets d'indicateurs :

- Essaimage du programme à partir d'une région
- Articles de presse à l'issue de l'évènement et relais sur les réseaux sociaux
- Fréquentation du site internet si existant
- Nombre de participants à un colloque ou à un salon
- Nombre d'exemplaires et édités et réellement diffusés

Chaque bénéficiaire doit proposer des indicateurs qui seront analysés dans les rapports et la synthèse du rapport final.